

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 33 (1895)  
**Heft:** 48

**Artikel:** Entre voisins  
**Autor:** A.G.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-195240>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 09.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# CONTEUR VAUDOIS

## JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraisant tous les samedis.

**PRIX DE L'ABONNEMENT :**

SUISSE : un an . . .	4 fr. 50
six mois . . .	2 fr. 50
ETRANGER : un an . . .	7 fr. 20

On s'abonne au *Bureau du Conte*, à Lausanne et aux Bureaux des Postes. — Les abonnements datent du 1<sup>er</sup> janvier, du 1<sup>er</sup> avril, du 1<sup>er</sup> juillet et du 1<sup>er</sup> octobre.**PRIX DES ANNONCES :**

du canton, 15 c., de la Suisse, 20 c.; de l'Etranger, 25 c. la ligne ou son espace.

**Le fournit et la garde-robe du capitaine J.-J. Bezencenet.**

Quelques explications sont ici nécessaires pour l'intelligence du curieux document qui va suivre, et qu'un de nos lecteurs a eu l'amabilité de nous communiquer.

Vers le milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, nous dit l'histoire, l'ancienne constitution démocratique du canton de Fribourg fit peu à peu place, comme dans d'autres cantons, à un pouvoir de plus en plus oligarchique. Un certain nombre de familles nobles, sous le nom de *Secrets* (Heimlicher), occupaient toutes les places et réussirent à diminuer considérablement l'aisance des paysans, qui, dans l'origine, étaient fort riches.

En 1781, l'entrée des *Secrets* ayant été refusée aussi aux bourgeois de la ville, le peuple se souleva contre ce patriciat. Les paysans, les premiers, se levèrent au nombre de 2000, et, après avoir fait bénir leurs drapeaux par les curés de Morlon et de Matran, ils marchèrent sur la capitale, le 2 mai 1781. L'aide-major Nicolas Chenaux, né à la Tour-de-Trême, tête hardie et impétueuse, marchait à leur tête.

Le gouvernement de Fribourg ne pouvant se fier entièrement ni aux milices du canton ni aux bourgeois de la capitale, étouffa l'insurrection avec le secours de troupe bernoise.

C'est sans doute à l'occasion des premières menaces de ce mouvement populaire, connu sous le nom de *Révolution de Chenaux*, et en prévision d'une marche sur Fribourg, que le capitaine Bezencenet avait été mis de piquet, et qu'en avril 1781, pour être prêt à partir, il organisa son fournit, dont il dressa le long et curieux inventaire suivant, dont nous avons le manuscrit sous les yeux. Ce manuscrit forme un petit cahier, sur la première page duquel on lit :

## INVENTAIRE DU 5 AVRIL 1781

en cas de marche sur Fribourg, en qualité de capitaine commandant de la 2<sup>me</sup> Compagnie du 4<sup>me</sup> Bataillon du Régiment de Mouzon. . . . . J.-J. BEZENCENET.

Puis, tournant le feuillet, on lit l'inventaire suivant :

Notte des effets contenus dans mes deux portemanteaux, pour la marche à Fribourg.

4 chemises garnies.  
2 dittes non garnies.  
2 paires de draps de lit.  
4 serviettes.  
2 paires de bas de soye blanches  
2 dits noirs.  
2 dits de fil.  
4 Bonnettes.  
3 bonnets de cotton.  
4 paires de manchettes de batiste.  
15 mouchoirs de poche des Indes.  
3 dits fonds bleu.  
Une cravate de mousseline.  
Un service d'argent.  
Une garniture de boucle de même.  
2 paires de souliers.  
Une paire de mules.  
Une culotte de velours noir.  
Une ceinture de soye.  
Un col noir.  
4 Razoirs.  
Un canif.  
Un compas.  
Un pied de Roy. Un de Berne.  
Un bâton de cire, un cachet.  
Plumes, papier.  
Lunettes avec étuy.  
Une bouteille de baume, grande.  
Une ditte petite.  
Une tabatière, une pipe.  
Une petite bouteille garnie d'oziers.  
Une perruque neuve.  
Une paillasse.  
Une paire de crochets d'habits en argent.  
Un miroir à raser.

## AUTRES EFFETS.

Un habit uniforme complet.  
Un Garde Habit de Camelot bleu avec la veste.  
Une paire de bottes.  
Un chapeau bordé.  
Une Epée d'argent.  
Un Hausecol de même.  
Une plaque de même au Ceinturon.  
Une boucle de col de même.  
Une montre d'or à répétition avec son faux étuy.  
Une canne avec son cordon de filagrame en or et soye.  
Une dragonne d'Epée argent et soye.  
Deux couteaux.  
Un étuy en argent portant un crayon avec une plume d'or.  
Un capuchon de taffetas ciré.  
Une selle, bride, etc.  
Un manteau de drap bleu neuf.  
Une Housse d'Ecarlate galonée en argent avec les chaperons idem.

Une paire de pistolets.

Deux portemanteaux de cuir.

## LIVRES.

L'ordonnance militaire allemand.

Le livret de même.

Science des postes militaires.

Contrat social.

Epîtres, satires et contes.

Une savonette.

Une boette à poudre.

## ARGENT EFFECTIF.

42 Louis neufs . . . . .	L. 192
2 demy dits . . . . .	» 16
48 Ecu neufs . . . . .	» 192
	L. 400
Petite monaye . . . . .	4
Total.	L. 404

Une bourse de filoche en soye.

## Entre voisins.

Un de nos abonnés nous envoie cette amusante histoire, que nous reproduisons textuellement :

« J'ai connu deux voisins, Jean et Louis, dont les maisons avaient un mur mitoyen ; celle de Jean était au nord, celle de Louis au sud, et le chemin public la cotoyait au midi.

» De tout temps, Jean, pour atteindre le chemin, avait passé devant la porte de Louis. La grange de ce dernier, située au levant de sa propriété, était à l'extrême limite de son terrain et le verger de Jean en rasait la paroi nord.

» Nos deux voisins étaient très regardants à l'égard du tien et du mien. Un jour que les chèvres de Jean paissaient sur son verger, elles vinrent manger devant la porte de Louis des salades qui devaient figurer à son dîner. De là une vive altercation qui se termina par des injures.

» Louis, irrité au plus haut degré, se hâta de fermer, au moyen de planches, le passage cité plus haut. Jean porte plainte et le juge donne tort à Louis, qui, paraît-il, devait un passage de trois pieds sur le terrain qui se trouvait entre sa maison et sa grange. Il médite alors une vengeance. Il enlève les planches, laisse le passage de trois pieds exigé, et, entre celui-ci et la grange, construit un poulailler, à la limite du verger de Jean, de telle façon que les

poules, en allongeant le cou, y picaient des brins d'herbe et des insectes.

» Jean, usant alors d'un grand moyen, se dit en lui-même : *Ah ! t'as rolliu féré 'na dzenelhire, atteinds vidi on bocon.*

» Il aiguise son sabre de chasseur de gauche, va semer des grains d'avoine sur son terrain, le long du poulailler, de manière que les poules soient tentées d'allonger le cou à travers les barreaux pour les manger. Mais aussitôt que l'une d'entre elles se hasardait à montrer sa tête, Jean la décapitait d'un coup de sabre, et tandis que le corps de la victime se démenait dans le poulailler, la tête allait invariablement rouler dans le pré de Jean.

» Et Louis fut bien forcé de déplacer ses volatiles ; sans cela, il ne lui en serait pas resté un.

A. G.

Le comique anglais Tole raconte qu'il y a une vingtaine d'années, il se promenait sur la Perspective-Newsky à Saint-Pétersbourg. Pour passer le temps, il alluma un cigare et fumait tout tranquillement, sans penser à mal. Tout à coup, un officier, dit-il, s'approcha de moi et m'adressa la parole :

— Monsieur, ne savez-vous pas qu'il est défendu de fumer ici ?

— Je n'en avais pas la moindre idée. Mais puisque c'est défendu, je m'en vais cesser de suite ; et j'éteignis mon cigare.

Deux minutes après, des agents de police se jettent sur moi, m'empoignent et me conduisent au poste, où je reste un jour et une nuit. Enfin on m'amène devant le commissaire.

— Ne savez-vous pas qu'il est défendu de parler au czar ?

— Pardon, répondis-je, je n'ai parlé à personne. C'est un officier qui m'a fait remarquer qu'il était défendu de fumer sur la Perspective-Newsky.

— Un officier ! Mais c'est Sa Majesté le czar. Ne l'avez-vous pas su ?

— Mais non, pas du tout.

Mon interrogatoire terminé, on me reconduisit en prison. Puis, au bout de quelques heures, un agent vint me chercher et me dit que le czar désirait me voir. J'allai au palais. Alexandre III fut fort aimable, s'excusa au sujet de cet incident et parla avec beaucoup d'esprit d'art et de théâtre. Avant de partir, je m'enhardis à lui dire : Puis-je vous demander une grâce, Sire ?

— Parlez, dit le czar en fronçant légèrement les sourcils.

— Je vous supplie, si vous me rencontrez encore dans la rue, de ne plus m'adresser la parole.

Le czar rit et me congédia avec la plus grande amabilité.

### L'einterrâ dè la fenna à Remâofon.

La fenna à Remâofon, la Zabet, qu'é-tâi malâda, allâvè adé pe mau, qu'on bio matin le restâ sein remoâ su sa tiutra, râide coumeint on pau. Remâofon, quand ve cein, fe férè onna bière et coumandâ lè pareints po l'einterrâ. Dein cé temps n'iavâi pas onco dè clliâo petits z'ornibû iô on einfatè la bière pè derrâi po allâ ào cemetiro, et mémameint dein bin dâi veladzo n'iavâi pas pi on branquâ ; on menâvè la bière su on tsai et quand on arrevâvè vai la deléze dâo cemetiro, on pregnâi dou panamans qu'on passâvè per dézo la bière, ion devant et l'autro derrâi, et on la portâvè dinsè tantquie dein la foussa.

Quand faillu einterrâ la fenna à Remâofon et que lè pareints furont arrevâ, on lão baillâ à tsacon on verro et onna navetta, tandi que lo vòlet applyivè la Grise, après quiet on agueliâ la bière su lo tsai à panâirès et on modâ po lo cemetiro. Mâ y'avâi dâi crouïo tsemîns, na pas que y'aussè dâo pacot et de la vouarga, mâ y'avâi dâi roussins que lè ruès einfonçavont tant qu'ai z'abots et dâi z'autro bets ein molasse iô lo tsemin étai tant grebolu que c'etâi coumeint se lè ruès passâvont su dâi tsirons que cein fasai dâi sécessâs dâo diablio. Assebin quand l'arreviront à iena dè stâo pliacès, cein fe coumeint se lè ruès dévai la man aviont passâ su onna bouenna : rraao ! po la coumeinçoura devant, et rraao ! pola coumeinçoura derrâi. Ma fâi, qu'arrevâ-te ? C'est que la fenna qu'é-tâi dein la bière sè reveillâ ; parait que l'é-tâi coumeint on dit, ein nêtargie, et le coumeinçâ à bordenâ per lè dedein. Quand lè dzéins oïront cein, furont on bocon épouâiri ; mâ faillai bin vairè cein qu'ein irè ; l'arrétont lo tsai, l'âovront la bière, et trâovont la Zabet que bâillivè ein sè frotteint lè ge. Que faillai-te férè ? On ne poivâ pas la menâ ào cemetiro et la faillu ramenâ à l'hotô, iô le sè garit et iô le vicu onco on part dè temps.

Trâi z'ans aprés, la revouâiquie mé morta po tot dè bon, mè peinso, et faillu reférè. Remâofon avâi adé lo mémo vòlet, que rappliâ la Grise po menâ la bière ; mâ quand faillu modâ, Remâofon que ruminâvè oquie ein li mémo, s'ap-proutsâ dâo vòlet que tegnâi dza la cavala pè la breda, lài preind l'écourdjâ dâi mans et lài fâ :

— Remoa-tè d'iquie et laissè mè menâ lo tsai, sein quiet on est dein lo cas d'êtrè onco eimbétâ tandi trâi z'ans !

### Petit-Pierre.

(Suite et fin.)

Il y avait trois ans que Lucile était morte... Alors commença pour Petit-Pierre une existence douloureuse. Jacques s'était passionnément épris de sa seconde femme, qui, — triste

côté de l'égoïsme maternel, — n'aimait que ses enfants à elle. Petit-Pierre fut immédiatement relégué au second plan, en compagnie du grand père.

Celui-ci, avec sa profonde expérience de la vie, s'aperçut bientôt que le fils de Lucile allait être malheureux dans cette maison qui, autrefois, lui avait été si douce.

Rose et Gaston, les enfants de la deuxième femme de Jacques, étaient choyés, couverts de caresses, pendant que l'infortuné Petit-Pierre ne récoltait jamais, lui, un seul mot de tendresse. Ses jouets, ses beaux jouets dorés, que sa mère Lucile avait été, jadis, si heureuse de lui acheter, étaient devenus la propriété des nouveaux venus. A table, au repas du soir, la moindre incartade de Petit-Pierre était impitoyablement punie, pendant que Rose et Gaston avaient, eux, le droit de tout se permettre et en usaient avec entrain.

En vain le grand-père cherchait-il à s'interposer ; en vain représentait-il à son fils tout ce que cette inconcevable partialité avait de singulier et de répréhensible : le peintre, aveuglé par son amour, répondait aux reproches de son père par de mauvaises raisons, alléguant que Petit-Pierre était insupportable, que, du reste, il arrivait à un âge où il fallait le morigéner sévèrement, de peur d'avoir à se reprocher, plus tard, trop d'indulgence à son égard. Mais l'âge n'était pas dupe de tout cela, les choses les plus futile lui prouvaient, jusqu'à l'évidence, que Petit-Pierre était odieux à sa marâtre.

Pour faire oublier à l'enfant de Lucile toutes les petites cruautés dont on l'accablait journalement, le brave homme s'ingéniait à redoubler de bonté envers lui. Son cœur débordant de tendresse cherchait à consoler cet innocent, qui devenait, de jour en jour, plus pensif et plus sombre. Souvent, le prenant par la main, il l'emmenait au cimetière, prier sur la tombe de la chère morte : c'étaient leurs seules excursions à présent ! Naturellement, ils rentraient de ce pèlerinage les yeux rougis par les larmes. Alors la femme de Jacques leur reprochait leur tristesse, les accusant de ne manifester de la sorte leurs regrets que pour mieux témoigner leur aversion pour elle.

Que répondre à ces attaques ? Le grand-père, admirable de calme et de mansuétude, prenait le parti de regagner sa chambre avec Petit-Pierre. Ils couchaient tous les deux dans la même pièce, au premier étage. De là, ils pouvaient entendre les cris joyeux de Rose et de Gaston, dont les sonores éclats de rire leur donnaient, à eux, une insurmontable envie de pleurer.

La philosophie du vieux père Darville ne put résister bien longtemps à cette lutte de tous les jours. Le digne homme se cassait lamentablement. Lui, jadis solide comme un chêne, et robuste et droit sous sa couronne de cheveux blancs, il se voûtait de plus en plus ; ses yeux obscurcis par le chagrin devenaient atones et vitreux. Pauvre vieux ! cela le tuait lentement, de voir souffrir son Petit-Pierre qu'il aimait tant, et cela sans pouvoir rien faire pour le délivrer de cette existence pénible !

Bien souvent, il avait eu la pensée d'emmercer l'enfant, de s'enfuir de cette maison dans laquelle tous deux, maintenant, semblaient être des importuns, des trouble-fête, des étrangers ! Mais où aller ? que faire ? Il était trop fier pour tendre la main, pour implorer